

SEANCE du 7 avril 2017

Convocation le 31.03.2017

L'an deux mil dix-sept, le sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, au foyer rural, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe LEGLANTIER, Maire.

Etaient présents : Virginie BILLARD-GARNICHAT, Pascal BALLOIR, Vincent LEGLANTIER, Jean-Michel CODRON, Muguette ARVOIS, Gilles LHOMME, André DENEVERS formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Alexandre LINTZ

Absents excusés : François FERAT, Madeleine LAURIER,

Absente ayant donné procuration : Madeleine LAURIER a donné pouvoir à Muguette ARVOIS

François FERAT a donné pouvoir à Gilles LHOMME

Secrétaire de Séance : Virginie BILLARD-GARNICHAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les comptes administratifs 2016 et approuve les comptes de gestion 2016 de la Commune et de l'Eau Potable.

Vu les états des restes à réaliser au 31.12.2016 et les besoins recensés pour 2017,
DECIDE d'affecter respectivement les résultats 2016 aux budgets 2017 comme suit :

<u>Commune</u> :	+	126.907,62 € en report (recettes d'investissement)
	+	267.367,49 € en report (recettes de fonctionnement)
<u>Service Eau Potable</u> :	+	17.168,38 € en report (recettes de fonctionnement)
	+	26.606,94 € en report (dépendances d'investissement)

VOTE les budgets 2017 qui s'équilibrent ainsi :

	<i>Section de fonctionnement</i>	<i>Section d'investissement</i>
<u>Commune</u> :	461.518,49 €	190.085,00 €
<u>Eau potable</u> :	22.668,38 €	39.606,94 €

VOTE les taux des 4 taxes locales pour 2017 (pour la part communale)

	<i>Taux de référence de 2016</i>	<i>Bases prévisionnelles 2017</i>	Taux votés pour 2017	<i>Produits attendus pour 2017</i>
1 - Taxe d'habitation	12,65 %	394.300	12,65 %	49.879 €
2 - Foncier Bâti	12,66 %	236.500	12,66 %	29.941 €
3 - Foncier Non Bâti	14,53 %	89.900	14,53 %	13.062 €
4 - C.F.E.	13,59 %	22.000	13,59 %	2.990 €
Total (1+2+3+4)				95.872

VOTE les subventions 2017 pour un montant global de 2.940 €.

APPROUVE le programme d'action dans la forêt communale, proposé par l'ONF, dont le montant est estimé à 2.827,04 € HT sur un programme initialement proposé à 12.310 € HT. En effet, les travaux de dégagement manuel seront effectués par les employés communaux dans les parcelles 7 et 27.1.

ENGAGE une première tranche de travaux sur le parc d'éclairage public. Remplacement de 27 lampes à Leds pour un montant de 27.624 € HT dont 6.339 € pris en charge par le SIEM. Le programme inclus également la création de deux nouveaux points lumineux, un, rue des tournois et un rue du Plessis.

ACCEPTE l'avenant n° 3 proposé par Suez Eaux France, au contrat d'affermage du service eau potable de Saudoy portant prolongation du contrat pour une durée de un an maximum.

DONNE un avis favorable au projet éolien du Pays d'Anglure, localisé à Allemanche-Launay-et-Soyer et La Chapelle-Lasson.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Fait à Saudoy, le 11 avril 2017

Le Maire,
M. Jean-Christophe LEGLANTIER

